



## **Club utilisateurs Harpège**

# **L'actualité des métiers des ressources humaines**

Lodie Mansour  
Chargée de domaine RH, département services

# De nouvelles règles de gestion des enseignants chercheurs

- ❖ Les décrets du 23 avril 2009 qui s'inscrivent dans le cadre de l'autonomie des universités (loi du 10 août 2007 LRU) instituent de nouvelles règles de gestion des enseignants chercheurs

Ces nouvelles règles s'appliquent à tous les établissements d'enseignement supérieur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009

- ❖ Déconcentration de certaines opérations de gestion (concerne uniquement les enseignants chercheurs : maîtres de conférences et professeurs des universités)
- ❖ Nouvelles conditions de classement à l'entrée dans le corps (s'appliquent à tous les enseignants chercheurs et personnels assimilés)

**Les opérations de gestion déconcentrées dont la signature relève du président d'université ou du directeur de l'établissement**

## Les opérations de gestion déconcentrées

### Dispositions communes aux enseignants chercheurs

- ❖ Mise en position de délégation
- ❖ Congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT) accordé par l'établissement ou par le CNU
- ❖ Mise en position hors cadre et réintégration
- ❖ Mise en disponibilité et réintégration après disponibilité
- ❖ Mise à disposition
- ❖ Détachement d'un enseignant chercheur et réintégration après détachement

## Les opérations de gestion déconcentrées

### Dispositions relatives aux maîtres de conférences

- ❖ Classement à l'entrée dans le corps (après nomination en qualité de stagiaire par le ministre)
- ❖ Titularisation
- ❖ Mutation (arrêté du président de l'établissement d'accueil)
- ❖ Bonification d'ancienneté
- ❖ Avancement d'échelon et de grade
- ❖ Détachement **dans** le corps des maîtres de conférences (arrêté du président de l'établissement d'accueil)

## Les opérations de gestion déconcentrées

### Dispositions relatives aux professeurs des universités

- ❖ Classement à l'entrée dans le corps (après nomination par le Président de la République)
- ❖ Mutation (arrêté du président de l'établissement d'accueil)
- ❖ Bonification d'ancienneté
- ❖ Avancement d'échelon et de grade
- ❖ Titre d'Eméritat
- ❖ Détachement **dans** le corps des professeurs des universités (arrêté du président de l'établissement d'accueil)

Période transitoire :

## Avancement des enseignants chercheurs

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur prendra, avant le 1er septembre 2009, les arrêtés collectifs d'avancement de grade au titre de l'année 2009

Durant une période transitoire, pour l'année 2010, le ministère préparera les opérations d'avancement à l'ancienneté sous forme d'un tableau. De ce fait les établissements qui ne souhaitent pas utiliser ce service ne seraient pas obligés de le faire.



- ❖ Lien SI établissements/ministère
- ❖ Actes de gestion
- ❖ Autres éléments...

- ❖ L'Amue organise un cycle de formation de 2 jours prévu au quatrième trimestre en partenariat avec le ministère
- ❖ Formation de formateurs : DRH et Cadres RH qui auront pour tâche de former les gestionnaires
- ❖ Le Ministère met sur « GALAXIE » à disposition de tous les établissements un outil d'aide à la simulation de classement.